

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 05276
Numéro SIREN : 452 534 340
Nom ou dénomination : ITM ALIMENTAIRE EST

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2021 sous le numéro de dépôt 103904



[Signature]

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ITM ALIMENTAIRE EST** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **0024 rue Auguste Chabrières 75015 Paris** Durée de l'exercice précédent* **12**

Número SIRET* **4 5 2 5 3 4 3 4 0 0 0 0 3 2** Néant *

Exercice N clos le, **31/12/2020**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement * AB AC			
	Frais de développement * CX CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF AG	12 422	10 899	1 524
	Fonds commercial (1) AH AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ AK	42 282 297	35 439 415	6 842 882
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains AN AO			
	Constructions AP AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR AS	1 000	167	833	
Autres immobilisations corporelles AT AU	90 028	65 800	24 228	
Immobilisations en cours AV AW				
Avances et acomptes AX AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS CT				
Autres participations CU CV	8 301 040	5 196 375	3 104 665	
Créances rattachées à des participations BB BC	44 484 953	15 608 158	28 876 795	
Autres titres immobilisés BD BE	932 326	159 445	772 882	
Prêts BF BG	4 821 106	801 384	4 019 722	
Autres immobilisations financières* BH BI	214 644		214 644	
TOTAL (II) BJ	101 139 817	57 281 642	43 858 175	
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS *				
Matières premières, approvisionnements BL BM				
En cours de production de biens BN BO				
En cours de production de services BP BQ				
Produits intermédiaires et finis BR BS				
Marchandises BT BU				
Avances et acomptes versés sur commandes BV BW	81 178		81 178	
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés (3)* BX BY	64 731 723	10 030 685	54 701 038	
Autres créances (3) BZ CA	17 991 311	35 467	17 955 844	
Capital souscrit et appelé, non versé CB CC				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD CE	850 000		850 000	
Disponibilités CF CG	51 820		51 820	
Charges constatées d'avance (3)* CH CI	132 394		132 394	
TOTAL (III) CJ	83 838 426	10 066 153	73 772 273	
Comptes de régularisation				
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Ecart de conversion actif* (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	184 978 243	67 347 794	117 630 448	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété* Immobilisations	Stocks :	Créances :		

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/>		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 48 000)	DA			48 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			2 960 000	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD			4 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH			-4 917 843	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			-2 293 667	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK			275 018	
		TOTAL (I)	DL			-3 923 691
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			472 001	
	Provisions pour charges	DQ			3 415 218	
	TOTAL (III)	DR			3 887 219	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			102 224	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			137 601	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			6 508 929	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			7 943 461	
	Dettes fiscales et sociales	DY			2 840 601	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			78 151	
Autres dettes	EA			100 054 762		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			1 191	
	TOTAL (IV)	EC			117 666 921	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			117 630 448	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		1D				
		1E				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			117 529 320		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire**		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 213 666 793	FB	FC	1 213 666 793	
	Production vendue	biens * services *	FD	8 888 508	FE	FF	8 888 508
			FG	36 602 590	FH	FI	36 602 590
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 259 157 891	FK	FL	1 259 157 891	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	6 946 036	
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 266 103 927
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 206 871 041	
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	8 879 613	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	34 921 452	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	225 475	
	Salaires et traitements*				FY	1 594 757	
	Charges sociales (10)				FZ	673 051	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	1 166 265	
			- dotations aux provisions*		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	4 871 079		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	281 977			
	Autres charges (12)				GE	170 835	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 259 655 547	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	6 448 380
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	201 632	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	305 450	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	499 216	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	1 310 531	
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	133 927	
Total des produits financiers (V)					GP	2 450 756	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	8 330 339	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 187 379	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	10 517 718	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-8 066 961
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-1 618 581

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ITM ALIMENTAIRE EST	**Provisoire**	Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	7 117	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	-10 737	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	9 996 474	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	9 992 853	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	10 368 135	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	108 777	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	191 027	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	10 667 939	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	-675 086
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 278 547 536	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 280 841 203	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	-2 293 667
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	178 638
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9	A8	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Abandons			10 105 373		
Provisions			191 027	9 996 474	
Cessions			108 777	-10 737	
Commandement à payer regul tiers			57 655		
			9 518	7 117	
			Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ITM ALIMENTAIRE EST		**Provisoire**		Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		
								3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	41 651 919	KE		KF	642 801	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	1 000	KT		KU	0	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	42 487	KW		KX	0	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	47 541	LC		LD	0	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	91 028	LO		LP	0
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U	40 994 503	8V		8W	11 791 491
Autres titres immobilisés			IP	980 923	IR		IS	-48 597		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	4 923 973	IU		IV	111 777		
TOTAL IV			LQ	46 899 398	LR		LS	11 854 671		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	88 642 346	ØH		ØJ	12 497 471		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1				2		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	42 294 719	LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 000	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	42 487	MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	47 541	MT		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE	
TOTAL III				IV		NG	91 028	NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
	Autres participations			IO		ØX		ØY	52 785 993	
	Autres titres immobilisés			II		2B		2C	932 326	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	5 035 750	
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	58 754 069	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	101 139 817	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire**Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	34 449 681	PF	1 334 174	PG	333 541	PH	35 450 313
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	67	QA	100	QB		QC	167
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	34 892	QE	3 986	QF		QG	38 878
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 106	QM	3 816	QN		QO	26 922
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	58 065	QV	7 902	QW		QX	65 967	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	34 507 745	ØP	1 342 076	ØQ	333 541	ØR	35 516 280	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NL)		NY	Total général non ventilé (NW-NV)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire**

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	341 223	TM	15 217	TN	81 421	TO	275 018	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	341 223	TS	15 217	TT	81 421	TU	275 018	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	446 001	4B	0	4C		4D	446 001	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	2 743 036	5H	281 977	5J	493 456	5K	2 531 557	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 158 396	5W	690 694	5X	939 430	5Y	909 661		
TOTAL II	5Z	4 347 433	TV	972 671	TW	1 432 886	TX	3 887 219		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U	5 778 240	9V	0	9W	581 865	9X	5 196 375
		- autres immobilisations financières (1) *	06	14 531 908	07	7 639 645	08	5 602 566	09	16 568 987
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	13 941 500	6U	4 871 079	6V	8 781 894	6W	10 030 685	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	35 467	6Y	0	6Z		7A	35 467	
TOTAL III	7B	34 287 116	TY	12 510 724	TZ	14 966 326	UA	31 831 514		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	38 975 772	UB	13 498 612	UC	16 480 633	UD	35 993 751		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	5 153 056	UF	6 946 036				
	- financières		UG	8 330 339	UH	1 310 531				
	- exceptionnelles		UJ	15 217	UK	9 996 474				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	44 484 953	UM	199 269	UN	44 285 684				
	Prêts (1) (2)	UP	4 821 106	UR	35 699	US	4 785 406				
	Autres immobilisations financières	UT	214 644	UV	0	UW	214 644				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	10 739 955		10 739 955						
	Autres créances clients	UX	53 991 768		53 991 768						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation autorisée en cas de créance*) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	18 892		18 892						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	0		0						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 225 624		2 225 624					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 548		2 548					
		Divers	VP	1 330		1 330					
	Groupe et associés (2)	VC	1 139 002		1 139 002						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 603 917		14 603 917						
	Charges constatées d'avance	VS	132 394		132 394						
	TOTAUX			VT	132 376 131	VU	83 090 396	VV	49 285 735		
RENVOIS	(1) Montant des	VD									
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	102 224		102 224						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	137 601		0					137 601	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	7 943 461		7 943 461						
Personnel et comptes rattachés		8C	459 390		459 390						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	229 342		229 342						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 073 340		2 073 340						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	78 529		78 529						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	78 151		78 151						
Groupe et associés (2)		VI	161		161						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	106 563 530		106 563 530						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 191		1 191						
TOTAUX			VY	117 666 921	VZ	117 529 320				137 601	
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : **ITM ALIMENTAIRE EST** **Provisoire** Néant Exercice N, clos le : **31/12/2020**

I. RÉINTÉGRATIONS **BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WB	0
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	281
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	540
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	334 032	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	334 032
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	0
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	260 734
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
TOTAL I					WR	595 587

II. DÉDUCTIONS **PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	548 767
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	148 420
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						XB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						I6	
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 sexies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 Aetives A)	I5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 quaterdecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 sexdecies)	PB
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XII	3 195 526
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI	0	
				déficit (II moins I)	XJ	2 599 939	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	2 599 939	

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ITM ALIMENTAIRE EST ****Provisoire****

N° SIRET : 45253434000032

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats

0008 rue Courtois
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1		
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	595 587	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7		
		TOTAL I	E 3	595 587	
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	2 293 667	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	753 439	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y		
	• imposées au taux de 15 %		E 6		
	• imposées au taux de 0 %		E Z	148 420	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7		
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8		
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9		
III - RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	F 1	3 195 526
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		0	
	Déficit (II-I)	F 3		2 599 939	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6			
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		0	
	Déficit	F 9		2 599 939	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ITM ALIMENTAIRE EST** ****Provisoire****

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209 II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

Provisions pour risques divers	8X	281 977	8Y	493 456
	8Z		9A	
	9B		9C	

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

Contribution sociale de solidarité (Organic)	9K	52 055	9L	55 311
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

334 032

YO

548 767

ligne WJ

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

**N° 2058 Bbis
2021**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :

0008 rue Courtois
93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	148 420
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS **			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		M5	2 482 308
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis	M5ter
Déficits imputés		J9	
Déficits reportables		M6	2 482 308
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	2 599 939
Total des déficits restant à reporter		H9	5 082 247

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %					
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes			(2)	0		0	0
N	0		(3)	0			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			(2)				
N - 1			(3)				
N - 2			(2)				
N - 3			(3)				
N - 4			(2)				
N - 5			(3)				
N - 6			(2)				
N - 7			(3)				
N - 8			(2)				
N - 9			(3)				
N - 10			(2)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-280 947	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-4 636 896		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	-4 917 843		Report à nouveau	ZG			-4 917 843		
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		-4 917 843		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous traitance						YT		2 978 175		
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	1 346 665				XQ		3 594 796		
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		63 736		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES						ST		28 284 746	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ		34 921 452	
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		145 729		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z		79 746		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		225 475		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY		124 673 598		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		124 097 637		
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB		1 560 834		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		1,10	%	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-2 599 939	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	148 420		
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	34409209300014					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2021

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ITM ALIMENTAIRE EST ****Provisoire****

N° SIRET : 45253434000032

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats :
 0008 rue Courtois
 93505 Pantin cedex

Exercice du : 01/01/2020 au : 31/12/2020

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		-2 599 939
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		-2 599 939

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire** Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*					
1 CHUM 06/05/2012	1				1
2 JANIDIS 31/12/2011	1				1
3 LAVIDES 24/09/2007	1				1
4 HERLISA 03/10/2011	1				1
5 LEANDRA 02/05/2011	1				1
6 LE RUPT 10/07/2010	440 600				440 600
7 PASNAT 30/04/2018	-430 792				-430 792
8 SORECAL 25/05/2020	40 785				40 785
9 KATRIC 01/10/2018	6 168				6 168
10 MIKERY 17/12/2018	13 074				13 074
11 MACELLUM 02/07/2018	11 667				11 667
12 MARVILLA 01/07/2009	22 455				22 455

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ①	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ②	Court terme ③	Long terme ④			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑤
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1		-1				-1
2		-1				-1
3		-1				-1
4		-1				-1
5		-1				-1
6		-440 600				-440 600
7		430 792	430 792			
8	1	-40 784	-40 784			
9		-6 168	-6 168			
10	18 368	5 294	5 294			
11	2	-11 665				-11 665
12	24 445	1 990	1 990			
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					511 405
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					89 285
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑦			332 756			148 420
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑧			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑨						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A
1/1

Désignation
ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire**

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
COURTBEPI	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	-57 437				
	01/12/2008	81 110							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		81 110	23 673	-57 437					
EDIMAR	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	11 569				
	16/11/2007	1 923							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		1 923	13 492	11 569					
NICOSIA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/04/2008	1							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		1	1	0					
JOROGIS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	-12 500				
	01/09/2020	12 500							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		12 500		-12 500					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Formulaire obligatoire (article 5) A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : ITM ALIMENTAIRE EST **Provisoire** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② 0

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
N-1						
N-2						
N-3						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ITM ALIMENTAIRE EST

Société par Actions Simplifiée au capital de 48 000 €uros
Siège social : 24 rue Auguste Chabrières - 75015 PARIS
RCS : PARIS 452 534 340

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 26 MAI 2021

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2 293 667 €uros, de la manière suivante :

- **Au compte Report à Nouveau Débiteur pour** **- 2 293 667 €uros**

Conformément à la loi, l'Associé unique constate que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017

1 400 000 €uros, soit 466,67 €uros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 1 400 000 €uros

Exercice clos le 31 décembre 2018

NEANT

Exercice clos le 31 décembre 2019

NEANT

Certifié conforme
Le Président
M. Patrick DIDELON





KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

ITM Alimentaire Est S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
ITM Alimentaire Est S.A.S.
24, rue Auguste Chabrières - 75015 Paris
Ce rapport contient 34 pages
Référence : AR-212-020

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

ITM Alimentaire Est S.A.S.

Siège social : 24, rue Auguste Chabrières - 75015 Paris
Capital social : € 48 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'attention de l'Associée unique de la société ITM Alimentaire Est S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ITM Alimentaire Est S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note 1 « Faits marquants et événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant le contrôle fiscal en cours.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes 2.2. « Immobilisations incorporelles » et 2.4 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels exposent les principes et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des surcoûts et des immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 mai 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Arnaud Rinn
Associé

ITM ALIMENTAIRE EST
Comptes annuels au 31/12/2020



Contenu

Contenu.....	2
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite).....	7
Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture.....	9
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	10
1. Principes généraux.....	10
2. Immobilisations incorporelles.....	10
3. Immobilisations corporelles.....	11
4. Immobilisations financières.....	12
5. Clients et comptes rattachés.....	14
6. Trésorerie.....	14
7. Provisions.....	14
8. Fiscalité.....	14
9. Engagements hors bilan.....	15
10. Autres informations.....	15
Note 3 : Notes sur le bilan.....	16
1. Immobilisations incorporelles.....	16
2. Immobilisations corporelles.....	17
3. Immobilisations financières.....	18
4. Actif circulant.....	19
5. Trésorerie.....	19
6. Charges constatées d'avance.....	20
7. Capitaux propres.....	20
8. Provisions.....	21
9. Dettes.....	22
Note 4 : Notes sur le compte de résultat.....	23
1. Résultat d'exploitation.....	23
2. Résultat financier.....	25
3. Résultat exceptionnel.....	26
4. Fiscalité.....	27
Note 5 : Autres informations.....	28
1. Effectif.....	28

2.	Honoraires des commissaires aux comptes	28
3.	Rémunération des dirigeants.....	28
4.	Transactions effectuées avec les parties liées	28
5.	Engagements hors bilan	28
Annexe : Tableau des filiales et participations		29

Bilan actif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	12	11	2	3
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	42 282	35 439	6 843	7 200
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	42 295	35 450	6 844	7 202
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel	1	0	1	1
Autres immobilisations corporelles	90	66	24	32
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	91	66	25	33
Autres participations	8 301	5 196	3 105	3 176
Créances rattachées à des participations	44 485	15 608	28 877	18 524
Autres titres immobilisés	932	159	773	865
Prêts	4 821	801	4 020	3 815
Autres immobilisations financières	215		215	209
TOTAL immobilisations financières	58 754	21 765	36 989	26 589
Total Actif Immobilisé (II)	101 140	57 282	43 858	33 824
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	81		81	
Clients et comptes rattachés	64 732	10 031	54 701	56 866
Autres créances	17 991	35	17 956	18 634
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	82 723	10 066	72 657	75 500
Valeurs mobilières de placement	850		850	850
Disponibilités	52		52	24 087
TOTAL Disponibilités	902		902	24 937
Charges constatées d'avance	132		132	77
TOTAL Actif circulant (III)	83 838	10 066	73 772	100 514
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	184 978	67 348	117 630	134 338

Bilan passif

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 48)	48	48
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	2 960	2 960
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	5	5
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	5	5
Report à nouveau	-4 918	-281
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 294	-4 637
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	275	341
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-3 924	-1 564
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	472	498
Provisions pour charges	3 415	3 849
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	3 887	4 347
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102	211
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	138	163
TOTAL Dettes financières	240	374
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 509	349
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 943	9 709
Dettes fiscales et sociales	2 841	2 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78	872
Autres dettes	100 055	117 282
TOTAL Dettes d'exploitation	117 426	131 134
Produits constatés d'avance	1	46
TOTAL DETTES (IV)	117 667	131 554
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	117 630	134 338

Compte de résultat

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 213 667		1 213 667	1 123 817
Production vendue biens	8 889		8 889	
Production vendue services	36 603		36 603	34 618
Chiffres d'affaires nets	1 259 158		1 259 158	1 158 434
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			6 946	2 571
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)			1 266 104	1 161 006
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 206 871	1 117 546
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			8 880	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			34 921	33 433
Impôts, taxes et versements assimilés			225	92
Salaires et traitements			1 595	1 636
Charges sociales			673	694
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	1 166	1 210
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	4 871	2 974
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	282	305
Autres charges			171	
Total des charges d'exploitation (II)			1 259 656	1 157 889
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			6 448	3 116
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			202	158
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			305	157
Autres intérêts et produits assimilés			499	626
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 311	5 541
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			134	80
Total des produits financiers (V)			2 451	6 562
Dotations financières aux amortissements et provisions			8 330	7 600
Intérêts et charges assimilées			2 187	3 260
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			10 518	10 860
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-8 067	-4 298
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 619	-1 182

Compte de résultat (suite)

Les montants sont exprimés en milliers d'euros

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7	233
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-11	1 932
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 996	2 942
Total des produits exceptionnels (VII)	9 993	5 108
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 368	5 119
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	109	3 386
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	191	58
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 668	8 562
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	-675	-3 455
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 278 548	1 172 675
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 280 841	1 177 312
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-2 294	-4 637

ITM ALIMENTAIRE EST
N° Siren 452534340
24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2020

Note 1 : Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

En 2017, la société avait reçu un avis de redressement portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Le 17 décembre 2018, la société a reçu un courrier de la DVNI actant l'abandon d'une part significative des rehaussements initialement notifiés. L'ensemble des redressements étant toujours dument contestés, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

La crise du COVID-19 actuellement en cours a des conséquences contrastées selon les domaines d'activité.

Depuis le début de la crise en France, ITM Alimentaire Région Est enregistre des hausses de chiffre d'affaires significatives liées à la fois à l'activité des points de vente, et à la forte progression des ventes en drive.

Le Groupe examine quotidiennement l'évolution de la crise sanitaire et son éventuelle expansion. Si la durée de la crise et les conditions d'un retour à la normale des activités demeurent incertaines, il est estimé que les impacts financiers devraient être limités sur les comptes d'ITM Alimentaire Région Est.

Le 28/09/2020, les sociétés ALDRE, RASTELI et SANLYNE ont été tuppées sur ITM ALIMENTAIRE EST. Pour effectuer ces opérations, cette dernière a acquis 100% des actions soit, 4 actions à 60,96 € pour ALDRE, 1 action à 16 € pour RASTELI et 120 actions à 1 920 € pour SANLYNE.

De plus, plusieurs sociétés détenues par ITM ALIMENTAIRE EST ont été radiées suite à une liquidation judiciaire :

- SAS CHUM en date du 07/02/2020
- SAS JANIDIS en date du 19/06/2020
- SA LAVIDES en date du 04/09/2020
- SCI LE RUPT en date du 08/10/2020
- SAS LEANDRA en date du 20/11/2020
- SAS HERLISA en date du 08/12/2020

Les acquisitions de titres suivantes ont eu lieu au cours de l'exercice :

- 17 256 actions composant le capital de la société JOROGIS pour un montant de 1 €
- 11 033 actions composant le capital de la société MANON pour un montant de 1 €
- 4 018 actions composant le capital de la société SORECAL pour un montant de 500 000 €

Les cessions de titres suivantes ont eu lieu au cours de l'exercice :

- 17 256 actions composant le capital de la société JOROGIS pour un montant de 1 €
- 3 809 actions composant le capital de la société MACELLUM pour un montant de 2 €
- 3 513 actions composant le capital de la société SORECAL pour un montant de 1 €
- 489 actions en nu propriété composant le capital de la société MARVILLA pour un montant de 24 445 €
- 299 actions en nu propriété composant le capital de la société COURTEFI pour un montant de 23 673 €
- 601 actions en nu propriété composant le capitale de la société EDIMAR pour un montant de 13 492,45 €
- 177 actions en nu propriété composant le capital de la société NICOSIA pour un montant de 1 €
- 175 actions en nu propriété composant le capital de la société MIKERY pour un montant de 18 368,37 €

Cette année une augmentation de capital de 400 actions composant le capital de la société KALENO

Evènements postérieurs à la clôture :

Crise sanitaire du COVID-19 :

Face à cette situation exceptionnelle, la société bénéficie toujours du soutien du Groupe auquel elle appartient, Groupe qui dispose d'une solidité financière et d'une trésorerie excédentaire qui lui permettent d'affronter cette crise sanitaire.

Note 2 : Principes et méthodes comptables

1. Principes généraux

ITM ALIMENTAIRE EST a été constituée sous la forme d'une Société par actions simplifiée.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement de l'ANC n°2014-03 à jour des différents règlements complémentaires à date de l'établissement desdits comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées contenues dans cette annexe sont présentées en milliers d'euros.

Changement de règles et méthodes comptables

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu, par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées, à l'actif du bilan, à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

	Durée Moyenne
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	5 ans

Concessions, brevets, licences	1 à 7 ans
Droit au bail	Durée restante du bail
Fonds commercial	10 ans /-*
Surcoûts	10 ans
Autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans

* En application des dispositions de l'article 21-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions règlementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

Cas particulier des surcoûts

Lors de l'acquisition de titres de points de vente destinés à être recédés, la différence entre le prix d'acquisition des titres et leur valeur calculée selon les normes d'évaluation propres au Groupement des Mousquetaires est assimilée à un surcoût et comptabilisée en autres immobilisations incorporelles. En cas de revente du point de vente dans les 2 ans, la valeur calculée est remplacée par le prix de cession des titres détenus, qui est assimilée à une valeur de marché. Le surcoût est donc susceptible d'être modifié dans ce cas.

Les surcoûts sont amortis linéairement, prorata temporis fin de mois, sur 10 ans depuis le 01/01/2018.

Jusqu'au 31 décembre 2017, ils étaient amortis sur 5 ans. Des analyses ont été menées sur les actifs sous-jacents économiques qui ont été étudiés selon différentes méthodes. Ces analyses ont conclu à une durée de vie comprise entre 8.7 et 10 ans.

Par application du règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, le groupe a choisi de modifier la durée d'amortissement de façon prospective au titre du changement d'estimation pour la porter à 10 ans.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition incluant le prix d'achat, les frais accessoires et les frais d'acquisition comme préconisé dans la méthode de référence.

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur les durées d'utilité prévisionnelles suivantes :

	Durée Moyenne
Agencements des terrains	
Constructions	Selon composants
Agencements des constructions	10 à 15 ans
Installations techniques	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

Un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions règlementées, est constaté en complément à chaque fois que les durées fiscales admises sont inférieures aux durées d'utilisation.

Dépréciations

A la clôture de l'exercice, un test de dépréciation est réalisé pour les actifs détenus depuis au moins deux ans. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'immeuble, terrain, et mali technique éventuel inclus, à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est déterminée selon les méthodes suivantes par ordre de priorité :

- Prix de cession inclus dans une promesse de vente ;
- Valeur déterminée par une société d'expertise immobilière au cours des trois dernières années ;
- Valeur de rendement déterminée en fonction des revenus générés par l'actif et de son taux de rendement attendu (entre 6 et 10%).

En cas de moins-value supérieure à deux ans de dotations aux amortissements, une dépréciation de l'actif est comptabilisée en priorité sur le mali technique de fusion, puis au prorata des valeurs nettes comptables du terrain et de la construction.

4. Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au prix d'acquisition ou à la valeur d'entrée lorsqu'il s'agit d'une souscription au capital d'une (nouvelle) filiale.

Les frais d'acquisition des titres sont comptabilisés en immobilisations et sont rapportés en résultat de façon linéaire sur une durée 5 ans par la constitution de provisions règlementées.

Cas particulier des titres de Point de Vente

Les titres de participation sont composés des prises de participation d'au moins 10% d'une société, et sont enregistrés à leur prix d'acquisition minorée d'un surcoût, qui correspond à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la valeur calculée selon les normes d'évaluation propres au Groupement des Mousquetaires.

Cas particulier des malis techniques affectés en titres

A compter du 1er janvier 2016 et conformément aux règles comptables applicables au mali technique de fusion fixées par le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les malis de fusion sont affectés aux actifs sous-jacents. Certains ont été ainsi reclassés en titres de participation.

Créances rattachées aux participations et prêts

La rubrique « créances rattachées à des participations » comprend l'ensemble des créances financières détenues sur les sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation. Il s'agit principalement de montants inscrits en comptes courants susceptibles d'évoluer en fonction de la trésorerie des sociétés concernées dans le cadre d'une convention de trésorerie au sein du groupe. La rubrique « prêts » est constituée des créances sur des sociétés ayant donné lieu à la mise en place d'un plan d'étalement de règlement des dûs ou d'avances versées dans le cadre d'acquisitions de points de vente à venir. Les créances enregistrées en prêt ont fait l'objet d'un accord prévoyant explicitement les échéances de remboursement, à la différence de celles enregistrées dans la rubrique précédente.

Titres immobilisés

Il s'agit de titres que la société a l'intention de conserver durablement. Ils sont représentatifs de parts de capital ou de placements à long terme mais contrairement aux titres de participations leur détention n'est pas jugée utile à l'activité de la détentrice. Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Dépréciation des actifs financiers

Les dépréciations des titres de participation sont déterminées par comparaison du coût d'acquisition figurant à l'actif du bilan et de la quote-part de capitaux propres détenus. Une dépréciation est dotée lorsque la valeur comptable des titres est supérieure à la quote-part de capitaux propres détenus. Elle varie d'année en année en fonction du résultat net dégagé par la filiale.

Les dépréciations des créances rattachées à des participations sont constatées à hauteur de la quote-part de capitaux propres négatifs détenus, le cas échéant.

En cas d'insuffisance des créances rattachées à des participations par rapport à la quote-part de capitaux propres négatifs détenus, un complément de dépréciation est doté selon l'ordre suivant : prêts, créances clients puis provision pour risques si besoin.

Il existe différentes exceptions au principe général de dépréciation des immobilisations financières :

- *Filiales immobilières de moins de deux ans*

La règle groupe veut qu'aucune provision ne soit comptabilisée sur les titres de sociétés immobilières avant un délai de deux ans sauf événements exceptionnels (arrêt de la filiale...).

- *Sociétés disposant d'un patrimoine immobilier*

Les capitaux propres des filiales disposant d'un patrimoine immobilier (en propre ou en crédit-bail) sont réévalués.

La valorisation de ces actifs immobiliers peut être fondée sur des expertises immobilières récentes ou estimée sur la base d'une valeur de rendement.

- La filiale possède un patrimoine immobilier en propre :

La situation nette réévaluée est obtenue en substituant à la valeur nette comptable des biens immobiliers (y compris l'éventuel mali technique affecté) leur valeur réelle. Une plus ou moins-value est ainsi dégagée.

- La filiale possède un patrimoine immobilier financé par crédit-bail :

Dans ce cas, il est tenu compte à l'actif de la valeur réelle des biens immobiliers et au passif de la dette financière correspondante à hauteur du capital restant dû majoré le cas échéant du prix de levée d'option et du droit au bail.

- Cas d'une société holding :

Les capitaux propres d'une société holding détenant des titres de sociétés immobilières sont réévalués de la même façon : les capitaux propres des filles sont réévalués comme indiqué ci-dessus et la valeur ainsi obtenue se substitue à la valeur nette comptable des titres de participation inscrite à l'actif du bilan de la mère.

Pour les filiales constituées sous forme de SNC, les statuts prévoient dans certaines conditions une affectation automatique des résultats (bénéfice ou perte). Dans ce cas, aucune dépréciation n'est comptabilisée même si les résultats de ces filiales sont fortement déficitaires.

5. Clients et comptes rattachés

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée pour les clients représentant des risques de non recouvrement.

6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur coût d'acquisition, ou à leur valeur économique si cette dernière lui est inférieure. Les moins-values potentielles font l'objet de provisions.

7. Provisions

Une provision est constatée en présence d'une obligation devant engendrer une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers, sans contrepartie équivalente attendue de celui-ci.

L'obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, ou être implicite.

8. Fiscalité

TVA

Depuis le 1er janvier 2013, la société appartient au groupe d'intégration de TVA dont la société mère est ITM Entreprises en application du décret n° 2012-239 du 20 février 2012 relatif aux modalités d'application du régime optionnel de consolidation au sein d'un groupe du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes assimilées.

Impôts sur les bénéfices

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt exigible. Aucun impôt différé n'est comptabilisé.

Depuis le 1er janvier 2011, la société fait partie du Groupe Fiscal constitué par la Société Civile des Mousquetaires en application de l'Article 223-A et suivant du Code Général des Impôts.

La convention signée prévoit la disposition suivante "La centralisation des impôts sur la Société Mère ne devant ni léser, ni avantager les Sociétés Filiales, il a été décidé d'organiser les relations entre la Société Mère et les Sociétés Filiales de telle sorte que ces dernières se trouvent dans une situation comparable à celle qui aurait été la leur si elles étaient restées imposées séparément."

Un avenant à la convention d'intégration, entré en application sur l'exercice 2016, a toutefois introduit une dérogation temporaire aux principes généraux et réalloue aux filiales ayant bénéficié d'un abandon ou d'une subvention à caractère financier, la part de l'économie d'impôt réalisée par le groupe fiscal sur la neutralisation de cet abandon, plafonné à hauteur de l'impôt dû par chaque fille concernée. En cas de déneutralisation ultérieure au sein de l'intégration, cette réallocation partielle du boni d'intégration devra être restituée par la fille.

9. Engagements hors bilan

Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux engagements de retraite sont estimés selon la méthode prospective des unités de crédits projetées qui prend notamment en compte la probabilité de maintien du personnel dans la société jusqu'à sa retraite, l'évolution future de la rémunération et un taux d'actualisation reflétant le taux de rendement à la date du bilan des obligations émises par des émetteurs privés de premier rang.

Hypothèses	Valeurs proposées pour l'évaluation au 31/12/2020	Valeurs finales au 31/12/2019
Date de l'évaluation	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'inflation	Inclus dans les autres paramètres	Inclus dans les autres paramètres
Taux d'actualisation	0,30% (sensibilité +/- 25 pbs)	0,75% (sensibilité +/- 50 pbs)
Profil de carrière	Cadres : 2,5%	Cadres : 2,5%
	AGM : 2%	AGM : 2%
	Employés : 1,5%	Employés : 1,5%
Taux de charges sociales	CAD : 48%	CAD : 48%
	AGM : 43%	AGM : 43%
	EMP : 39%	EMP : 36%
Dérive des montants (médaillles définies en euros)	2,00%	2,00%
Age de début de carrière	CAD : 22 ans	CAD : 22 ans
	AGM : 20 ans	AGM : 20 ans
	EMP : 20 ans	EMP : 20 ans
Table de mortalité	INSEE 2013-2015 (Homme) INSEE 2013-2015 (Femme)	INSEE 2013-2015 (Homme) INSEE 2013-2015 (Femme)
Age de départ à la retraite	CAD : 65 ans	CAD : 65 ans
	AGM : 63 ans	AGM : 63 ans
	EMP : 63 ans	EMP : 63 ans
Table de turnover	CAD : table TO 2020 - CAD (fonction de l'âge)	CAD : table TO 2017 - CAD (fonction de l'âge)
	AGM : table TO 2020 - AGM (fonction de l'âge)	AGM : table TO 2017 - AGM (fonction de l'âge)
	EMP : table TO 2020 - EMP (fonction de l'âge)	EMP : table TO 2017 - EMP (fonction de l'âge)
Modalité de départ :	Départ volontaire	Départ volontaire

10. Autres informations

Les comptes de la société ITM ALIMENTAIRE EST sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale au sein de la société Les Mousquetaires, société par actions simplifiée, dont l'établissement principal est 1 Allée Des Mousquetaires 91070 Bondoufle, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 789 169 323.

Note 3 : Notes sur le bilan

1. Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2020
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	12			12
Autres immobilisations incorporelles	41 639	976	-333	42 282
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes incorporels				
Total	41 652	976	-333	42 295

Variation des amortissements et dépréciations

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Acquisitions	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2020
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets	10	1		11
Autres immobilisations incorporelles	34 440	1 333	-333	35 439
Total	34 450	1 334	333	35 450

2. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Acquisitions	Sorties et Autres flux	Montant au 31/12/2020
Terrains (dont mali techniques) et agencements des terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations et agencements	1			1
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	90			90
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes corporels				
Total	91			91

Variation des amortissements et dépréciations

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Acquisitions	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2020
Terrains et agencements				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations et agencements	0	0		0
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	58	8		66
Total	58	8		66

3. Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Acquisitions	Sorties Autres flux	Montant au 31/12/2020
Titres de participation	8 954	31	-684	8 301
Créances rattachées à des participations	31 908	18 884	-6 506	44 286
Intérêts sur créances rattachées	132	199	-132	199
Autres titres immobilisés	981	65	-114	932
Prêts	4 714	107		4 821
Dépôts et cautionnements	209	6		215
Autres immobilisations financières				
Total	46 898	19 292	-7 436	58 754

Dépréciations des immobilisations financières

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2020
Titres de participation	5 778		-582	5 196
Créances rattachées à des participations	13 516	7 538	-5 446	15 608
Autres titres immobilisés	116		44	159
Prêts	900	101	-200	801
Autres immobilisations financières				
Total	20 310	7 640	-6 185	21 765

Échéances des créances financières

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	44 485	199	44 286
Prêts	4 821	36	4 785
Autres immobilisations financières	215		215
Total	49 521	235	49 286

4. Actif circulant

Échéances des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Clients et comptes rattachés	64 732	64 732	
Personnel et comptes rattachés	19	19	
Etat, autres collectivités	2 230	2 230	
Groupe et Associés	1 139	1 139	
Autres débiteurs	14 604	14 604	
Total	82 723	82 723	

Les comptes courants groupe se composent du compte d'intégration de la TVA pour 1 139 k€.

Les autres débiteurs sont constitués principalement d'avoir à recevoir pour un montant de 14 044 k€.

Dépréciations des créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Dotations	Reprises Autres flux	Montant au 31/12/2020
Clients et comptes rattachés	13 942	4 871	8 782	10 031
Autres créances	35			35
Total	13 977	4 871	8 782	10 066

Produits à recevoir inclus dans les créances d'exploitation

Données en k€	Montant au 31/12/2020
Avances et acomptes versés sur commandes	
Avoir à recevoir	14 044
Facture à établir	5 656
Autres produits à recevoir	87
Personnel et comptes rattachés	
État et autres collectivités publiques	
Total	19 787

5. Trésorerie

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Disponibilités	52	24 087
VMP	850	850
Total	902	24 937

6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de 132 k€ sont principalement composées de prime d'assurances pour 13 k€ ainsi qu'à des loyers immobiliers pour 119 k€.

7. Capitaux propres

Le capital social est constitué de 3 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros au 31 décembre 2020.

La société est contrôlée directement à hauteur de 100 % par la société ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

Les capitaux propres ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Affectation résultat2019	Résultat 2020	Autres variations	Montant au 31/12/2020
Capital social	48				48
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	2 960				2 960
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	5				5
Autres réserves					
Report à nouveau	-281	-4 637			-4 918
Résultat de l'exercice	-4 637	4 637	-2 294		-2 294
Total	-1 905	0	-2 294		-4 199

8. Provisions

Provisions règlementées

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2020
Provision pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	341	15	-81	275
Autres				
Total	341	15	-81	275

Les provisions règlementées correspondent à l'amortissement fiscal des frais d'acquisition des titres.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Données en k€	Montant au 31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant au 31/12/2020
Provisions pour litiges	446				446
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations	2 743	282		-493	2 532
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Autres provisions pour risques et charges	1 158	691	-1	-938	910
Total	4 347	973	-1	-1 432	3 887

Dont dotations et reprises d'exploitations

282 k€

519 k€

Dont dotations et reprises financières

691 k€

913 k€

9. Dettes

Dettes financières

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédit	102	102		
Dépôt et cautionnement	138			138
Dettes rattachées à des participations				
Autres dettes financières				
Découverts bancaires				
Total	240	102		138

Pour l'élaboration du tableau ci-dessus il a été considéré que les dettes financières avec les entreprises liées qui figurent sous la rubrique "Emprunts et dettes financières divers" étaient à moins d'un an dans tous les cas où il n'existe pas d'accord relatif aux dates de remboursement.

Autres dettes

Echéances des dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Echéance à moins d'un an	Echéance comprise entre un et cinq ans	Echéance supérieure à 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 943	7 943		
Dettes groupe	0	0		
Dettes fiscales et sociales	2 841	2 841		
Dettes sur immobilisations	78	78		
Autres dettes	106 564	106 564		
Total	117 426	117 426		

Les autres dettes sont constituées principalement des dettes fournisseurs.

Charges à payer dans les dettes

Données en k€	Montant au 31/12/2020
Emprunts et dettes financières	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 282
Dettes fiscales et sociales	611
Autres dettes	
Total	5 893

Note 4 : Notes sur le compte de résultat

1. Résultat d'exploitation

Analyse du chiffre d'affaires par nature

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Vente de produits finis / Vente de terrain	8 889	
Vente de produits résiduels		
Prestations de défense du réseau / Prestation de service	8 475	8 250
Activité de commissionnaire à la vente	1 213 667	1 123 817
Refacturations	25 131	23 611
Autres produits	3 031	2 806
Rabais Remises Ristournes Avoirs	-35	-48
Total	1 259 158	1 158 434

Analyse des autres achats et charges externes

Les charges d'exploitation sont composées entre autres

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Autres achats	-2 213	-352
Sous-traitance	-789	-848
Crédit-bail, locations et charges de copropriété	-3 595	-3 282
Entretiens et réparations	-15	-18
Assurances	-37	-41
Etudes, recherches et documentations	-241	-186
Personnel extérieur à l'entreprise		-1
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-64	-241
Publicité, publication et relations publiques	-26 882	-27 213
Transports		
Déplacements	-224	-324
Frais postaux et de télécommunications	-23	-25
Services bancaires	-9	-8
Divers	-830	-896
Total	-34 921	-33 433

2. Résultat financier

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Produits de participation (dividendes)		
Résultat des SNC (bénéfices)		
Produits des créances de l'actif immobilisé	507	314
Autres intérêts et produits assimilés	633	706
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 311	5 541
Total Produits financiers	2 451	6 562
Intérêts	0	-1
Abandon de créances et subventions consenties		-1 343
Résultat des SNC (pertes)		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-8 330	-7 600
Autres charges financières	-2 187	-1 917
Total Charges financières	-10 518	-10 860
Total	-8 067	-4 298

Les dotations financières de 8 330 milliers d'euros correspondent à hauteur de 7 538 milliers d'euros aux dépréciations sur comptes courants, à des dépréciations de protocoles hauteur de 101 milliers et à des dépréciations de situation nettes négatives pour 691 milliers d'euros. Les reprises de provisions financières de 1 311 milliers d'euros correspondent aux reprises des provisions sur comptes courants, aux reprises des provisions sur titres et sur protocole ainsi qu'aux reprises de situations nettes négatives.

3. Résultat exceptionnel

Données en k€	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Produits de cessions de titres		
Abandons de créances		
Produits divers	7	233
Produits des cessions d'actifs	-11	1 932
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 996	2 942
Total Produits exceptionnels	9 993	5 108
Amendes et pénalités		
Abandons de créances	-10 105	-4 266
Charges diverses exceptionnelles	-263	-853
Valeur nette comptable des titres cédés	-109	-3 386
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-191	-58
Total Charges exceptionnelles	-10 668	-8 562
Total	-675	-3 455

4. Fiscalité

Situation fiscale latente

K€	31/12/2019		Variation		31/12/2020	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
Subvention d'investissement						
Contribution Sociale de Solidarité des Stés	55				34	
Provisions non déductibles	308				334	
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM						
Autres différences temporaires						
Décalages certains ou éventuels						
Déficits reportables						
Moins-values LT						

IMPÔT EXIGIBLE	OUVERTURE	CLÔTURE
K€	2019	2020
Crédit d'impôts		
Impôt au taux normal de 28 ou 31%		
Impôt au taux réduit		
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par taux)		
Impôt sur le résultat courant		
Impôt sur résultat exceptionnel		
IMPÔT EXIGIBLE (analyse par nature)		

Note 5 : Autres informations

1. Effectif

La moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre est de :

	2020	2019
Cadres	32	32
Agents de Maitrise	7	7
Employés	2	3
Ouvriers		
Total	41	42

2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant au compte de résultat pour l'année 2020 d'un montant total HT s'élève à 15 000 €

Cabinet	Certification des comptes	Autres missions
KPMG	15 000 €	

3. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas mentionnée car cela conduirait à donner des indications de rémunérations individuelles.

4. Transactions effectuées avec les parties liées

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues avec des parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

5. Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Néant.

Engagements donnés :

- Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 285 471 euros contre 261 621 euros en 2019.

Annexe : Tableau des filiales et participations

TITRES DETENUS EN PLEINE PROPRIETE

Raison sociale	% de part.	En euros		En K euros			
		Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis non encore remboursés	Capitaux propres	Chiffres d'affaire	Résultat
Filiales (plus de 50%)							
STENACHRI	99,95%	1 477 653	1 296 760	0			
JYER	100,00%	300 001	0	138	-420	0	11
GAUFREY	100,00%	1 997 506	0	0			
JAMANIC	99,96%	3 188	3 188	138			
TEDY	99,98%	1 301 099	0	573	-1 695	0	-61
MANON	95,24%	1	1	0			
SANROS	99,99%	2	0	1 125	-1 098	0	-7
FRANCLAIR	100,00%	473 647	473 647	0			
TELGUY	99,97%	1	0	5 370			
REMICH	99,99%	1	0	1 863	-1 831	0	-8
TURQUOISE	99,93%	1	0	2 305	-2 305	0	0
RINALOU	99,96%	40 000	0	643	-793	0	0
SEJOMIAN	95,01%	1	0	688	-688	0	-1
RABODIS	100,00%	1	0	825	-825	0	0
ORILINE	94,92%	377,74	0	995			
CEDUGO	99,99%	1 280 001	0	0			
LYSAJAC	99,96%	1	0	693			
Participations (10 à 50%)							
SPR ALIMENTAIRE EST	36,31%	788 181	788 181	0			
JARNAL	39,97%	96 552	62	0			
SAZE	49,00%	147 480	147 480	0			
FRALAN	24,96%	22 053	22 053	0			